

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

adiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

 Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3511 Société : 76907 Actif Pensionné(e) Autre :Nom & Prénom : DAFHA MA BENNANI SAHID

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : /

Nom et prénom du malade :



Age :

Lien de parenté :



Enfant

Nature de la maladie :



En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

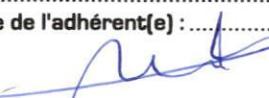
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : / /

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothèse :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

réclamation	: contact@mupras.com
prise en charge	: pec@mupras.com
adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :	3511	Société :	
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		DARKHAM BENNAN Sahlid	
Date de naissance :		9-12-1969	
Adresse :		176 Avenue EL HADJ TANARIT	
Tél. :		06 390 315 37	Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :	Dr Xavier MEON Médecine Générale 24, Lotissement El ANSARI - Dar Bouazza Casablanca - Tél : 0522 96 10 87		
Date de consultation :	30/09/2021		
Nom et prénom du malade :	DARKHAM BENNAN Sahlid Age :		
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	Enrhume chronique /epine calcinée/avert.		
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 15/10/2021

Signature de l'adhérent(e) :



VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie Nº P19-047192

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :	3511
Nom de l'adhérent(e) :	DARKHAM BENNAN Sahlid
Total des frais engagés :	560 Dhs
Date de dépôt :	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/04/2021	Consultation	1	150,00 DH	Dr. Xavier MEON Médecine Générale 24, Lotissement EL ANSARI - Dar Bouazza Casablanca - Tél. 0522 96 10 87
05/05/2021	Consultation	1	160,00 DH	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL ADIB		
DR. RKALAT - Km. 20 - Route d'Azzemour	30/04/2021	130,00
Dar Bouazza - Casablanca		
Tél : 05 22 33 00 92	05/05/2021	116,80
PHARMACIE EL ADIB		
DR. RKALAT - Km. 20 - Route d'Azzemour		
Dar Bouazza - Casablanca		
Tél : 05 22 33 00 92		

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
RADIOLOGUE DR M. DRIADIA M. 17, Rue Mohamed Bahi Tél : 0522 25 74 82 Fax : 0522 23 77 05	4/05/2021	28	280 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

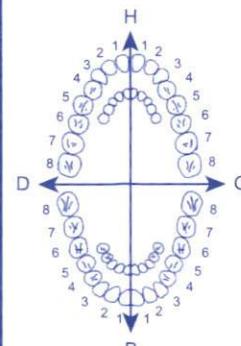
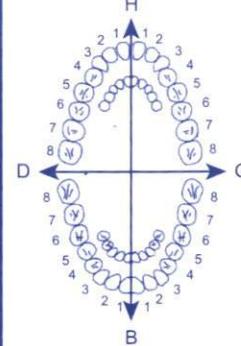
* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

Dr Xavier MEON

Médecine générale

Diplômé de la faculté de médecine de Bordeaux



الدكتور كزافي ميون

طب عام

خريج كلية الطب ببوردو

**M. DARKHAMA BENNANI
Sahid**

CASABLANCA, le :

30/04/2021

Ordonnance

2880x3

VITANEVRIL FORT :

2 à 4 cp par jour pendant 1 mois

43.70

ARTYX 15 mg :

1 cp par jour pendant 7 jours

S.V

S.V

KALEST 20mg :

1 gélule par jour pendant 7 jours

130.10

PHARMACIE EL ADIB
 DR. RAKLAT - Km. 20 - Route d'Azzemour
 Dar Bouazza - Casablanca
 Tél : 05 22 33 00 92

43.70

PPV
LOT
PER

28,80

LOT
PER

28,80

PPV
LOT
PER

28,80

Docteur Xavier MEON

Dr. Xavier MEON

Médecine Générale

24, Lotissement EL ANSARI - Dar Bouazza
Casablanca - Tél : 0522 96 10 87

24, Lotissement El Ansari. Dar Bouazza Casablanca

Tél : 05 22 96 10 87

إقامة الأنصارى . دار بووزة . الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 96 10 87

IF : 37599555 - INPE : 091240218 - Patente : 32961156 - ICE : 002307402000045



608070A

maphar O
ZI Zenata Aïn Sebâa, Casablanca, Maroc
LIPANTHYL® 160 mg CP PEL B30
PPV : 116,80 DH



6 118001 181636

الملك

Titulaire de l'AMM au Maroc :

Maphar

Km 10, route côtière 111

Quartier industriel Zenata

Ain Sebāa - Maroc

Rachid LAMRINI, Pharmacien Responsable

العدد

Fabricant : RECIPHARM FONTAINE - Rue des Prés Potets 21121 Fontaine les Dijon - France

radi

Une alternative à la notice d'utilisation.

MISES EN GARDES :

MODULE EL VOLUE D'ADMINISTRATION : Volume 01

locosse, lechumne de soia.

L'usage des équipements qui ont un effet négatif :

[Experiments](#) | [S.P.T.](#) | [Compliance](#)

Digitized by srujanika@gmail.com

LIPANTHYL® 160MG

FÉNOFIBRATE / COMPRIMÉ PELLICULE

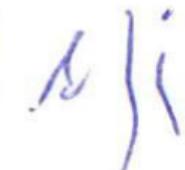
ليبيتيل 160 ملغ

فينوفيرات / قرص مغلف



الغدّر 30 صاحب قرصاً

30 comprimés voie orale



Abbott

Dr Xavier MEON

Médecine générale

Diplômé de la faculté de médecine de Bordeaux



الدكتور كزافي ميون

طب عام

خريج كلية الطب ببوردو

**M. DAKHAMA BENNANI
Sahid**

CASABLANCA, le :

Ordonnance

05/05/2021

EPIGAB 75mg :

1 gelule le soir pendant 3 jours puis 1 gélule matin et soir pendant 1 mois

LIPANTHYL 160 mg :

1 cp par jour pendant 3 mois

S.V

PHARMACIE EL ADIB
DR. RKALAT - Km. 20, Route d'Azzemour
Dar Bouazza - Casablanca
Tél : 05 22 33 00 92

Docteur Xavier MEON

Dr. Xavier MEON
Médecine Générale
24, Lotissement EL ANSARI - Dar Bouazza
Casablanca - Tél : 0522 96 10 87

24, Lotissement El Ansari. Dar Bouazza. Casablanca
Tél : 05 22 96 10 87

إقامة الأنصارى . دار بوعزة. الدار البيضاء
الهاتف : 05 22 96 10 87

IF : 37599555 - INPE : 091240218 - Patente : 32961156 - ICE : 002307402000045

Dr Xavier MEON

Médecine générale

Diplômé de la faculté de médecine de Bordeaux



الدكتور كزافيير ميون

طب عام

خريج كلية الطب بيوردو

M. DARKHAMA BENNANI

Sahid

Ordonnance

CASABLANCA, le :

30 / 09 / 2021

Merci de réaliser :

Radio cheville droite F+P

Entorse LLE + suspicion épine calcanéenne

RADIOLOGIE MAARIF
BERRADA M. BENYAHIA Z.
17, Rue Mohamed Bahi
Tél : 0522 25 74 82
Fax : 0522 23 77 05

Docteur Xavier MEON

Dr. Xavier MEON
Médecine Générale

24, Lotissement EL ANSARI - Dar Bouazza
Casablanca - Tél : 0522 96 10 87

CABINET DE RADIOLOGIE DU MAARIF

Dr. BERRADA M.
Radiologue

Dr BENYAHIA Z.
Radiologue

Domiciliation bancaire : Compte N 013 780011 20 000183001 43 48 BMCI Agence Val d'Anfa-casa
Patente : 34770967 LF 1087675 ICE : 001745076000019

Casablanca, le 04/05/2021

Facture

Nom & Prénom : **DAKHAMA BENNANI SAHID**
Date d'examen : 04/05/2021

Examen(s)	
CHEVILLE F/P	
Montant TOTAL	280 DH

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
DEUX CENT QUATRE VINGT DH

~~RADIOLOGIE MAARIF~~
BERRADA M. BENYAHIA Z.
17, Rue Mohamed Bahlil
Tel: 0522 25 21 05
Fax: 0522 25 21 05

17, Rue Mohamed Bahlil (es. Rue Meissonnier) en face du bureau de pointage des taxis-
Maarif, Casablanca 20100 Tel : 0522257482, 237934/253030, Fax : 0522237705



Dr. BENYAHIA Zakaria
C.E.S de Radiologie

Dr. BERRADA Mohamed
C.E.S de Radiologie

■ I.R.M. (1,5 Tesla)

■ SCANNER VCT
(64 Barettes)
Angioscanner
Corosscanner
coloscanner
Denta-Scanner

■ SCANNER
◦ CORPS ENTIER

■ DENSITOMETRIE
BIPHOTONIQUE

■ RADIOLOGIE
◦ NUMERIQUE

■ MAMMOGRAPHIE
NUMERIQUE

■ PANORAMIQUE
DENTAIRE
NUMERIQUE

■ ECHO-DOPPLER
COULEUR

16, Rue Mohamed BAHI
(EX. Rue Meissonier)
en face du bureau de pointage
des taxis - Maârif

20 100 Casablanca
Radiologie du Maârif :

Tél. : 05.22.25.74.82
05.22.25.30.30
05.22.23.79.34

Fax : 05.22.23.77.05
I.C.E : 001745076000019

Centre IRM du Maârif :

IRM : 05.22.23.23.12
05.22.99.30.31

Fax : 05.22.25.38.73
irm-maarif@hotmail.fr

I.C.E : 001744959000074

Patente : 34770967

I.F. : 1087675

عيادة طبية للفحص بالأشعة

CABINET DE RADIOLOGIE DU MAARIF

IMAGERIE PAR RESONANCE MAGNETIQUE

H/Z

Casablanca , le 04/05/2021

Mr. DAKHAMA BENNANI SAHID
DR XAVIER M

Rx CHEVILLE DROITE F/P :

- Épine sous calcanéenne.
- Petit bec ostéophytique au niveau de la malléole interne.
- Arthrose débutante de l'articulation médio-tarsienne.
- Pas d'anomalie ostéo-articulaire par ailleurs.
- Pas d'anomalie des parties molles.

[Handwritten signature]
RADIOLOGIE MAARIF
BERRADA M. BENYAHIA Z.
17, Rue Med Babi
Tél: 05.22.25.74.82
Fax: 05.22.23.77.05
Dr.BENYAHIA Z.

Avec mes amicales salutations.